



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour FO Police Municipale

Le compte n'y est pas, nous l'avons dit à la ministre

Le 25 mai 2023, les organisations syndicales représentatives des Policiers Municipaux étaient conviées au ministère de l'Intérieur pour évoquer le volet social de notre profession en présence de la Ministre Mme Dominique FAURE.

Dès le début de la réunion la ministre nous fait part des annonces.

Nous avons répondu à la ministre :

Malgré certaines avancées, FO Police Municipale ne peut pas accepter la fusion de la prime dite de « police » et l'I.AT.

La demande de notre organisation n'est pas de supprimer la prime Police d'autant plus qu'on perdra le côté dynamique de prime qui évoluait avec l'indice de notre échelon, mais d'augmenter son pourcentage à 25% et l'intégrer au calcul de la retraite, cela aurait été un signe fort de reconnaissance envers la Police Municipale.

Pour FOPM, il est inconcevable que l'augmentation des salaires passe par le régime indemnitaire, mais par le traitement de salaire, c'est-à-dire le dégel du point d'indice. Nous l'avons rappelé : le régime indemnitaire reste à la discrétion des Maires et cela risque de creuser encore plus les inégalités entre Polices Municipales.

Hormis inciter les collectivités à revoir le régime indemnitaire à la hausse, l'Etat ne contribue en rien à l'amélioration de la rémunération des collègues.

Pour FOPM, les deux dernières annonces apportent une plus-value à la profession et font partie de nos revendications. Quant à la première, il s'agit d'une mesurette et ce qui est clair en CSFPT c'est que nous allons apporter des amendements ou même nous opposer.

Nous avons ensuite évoqué et argumenté le passage de notre profession en catégorie B pour la C, B+ pour les B etc... Ce simple réajustement correspond aux responsabilités qui nous incombent dans l'exercice de notre fonction.

Nous avons demandé d'inscrire notre profession dans la catégorie super active afin de faire reconnaître la pénibilité du métier et de pouvoir prétendre au 1/5 ème. Nous avons rappelé que nous sommes des primo intervenants, que notre métier c'est la voie publique constamment et que nous n'avons pas de poste pour reclasser les collègues blessés ou usés par la voie publique.

Nous avons revendiqué aussi l'attribution d'une NBI pour ceux qui ont une spécialité comme par exemple les M.M.A, motocyclistes, moniteur GTPI etc ... la liste n'est pas exhaustive.

Nous avons fait part de la démagogie des appellations de grade pour la catégorie B, et que cette modification apportera un vrai sens à notre profession.

Les négociations restent ouvertes et nous souhaitons des ajustements aux mesures proposées.

La ministre à demander à la DGCL de travailler sur nos retraites pour d'éventuelles propositions.

Le calendrier de rencontres avec les organisations syndicales est fixé à mi-septembre afin de continuer le dialogue social avec la Ministre pour ouvrir d'autres pistes statutaires.

Contact presse :

Laurent MATEU : 06 85 82 57 56 mateu.laurent@fosps.com

Ludovic DURAND : 06 43 23 54 37 ludovic.durand48@gmail.com

